



Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 mars à vingt-heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur RALUY Hugues, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
Date de convocation :
23/03/2026
Date d'affichage :
23/03/2026

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, M. Éric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Béatrice MARTINOT, Mme Karine VINOT, Mme Manuela SAMSON, M. Dimitri BUÉ, M. Benjamin MOULYS, Mme Anaïs CRINIÈRE, Mme Olivia NADREAU, M. TOURNON Thomas.

Etaient Absentes excusés : Mesdames Manuela SAMSON, LESIMPLE Anne

202603DL034

Procurations :

Mme SAMSON Manuela donne procuration à M. GAUDIN Christian

Mme LESIMPLE Anne donne procuration à M RALUY Hugues

Assistait : Mme KERCHOUCHE Nora, Secrétaire Générale

M . GILLET Danick est élu secrétaire de séance.

Désignation d'un conseiller municipal délégué

Selon l'article L2122-18 du CGCT, modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 30 « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ».

Pour les conseillers municipaux des communes de moins de 100 000 habitants : l'indemnité doit être comprise dans une « enveloppe » qui est constituée du total des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice.

Il est proposé la nomination de SCHNECKENBURGER Karine comme conseillère municipale déléguée aux affaires sociales :

Nombre de conseillers votants : 19
Votes pour : 19
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance,
M. Danick GILLET.

Le Maire,
M. Hugues RALUY



L'an deux mille vingt-six, le vendredi 26 mars à vingt-heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur RALUY Hugues, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Date de convocation :

23/03/2026

Date d'affichage :

23/03/2026

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, M. Éric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Béatrice MARTINOT, Mme Karine VINOT, Mme Manuela SAMSON, M. Dimitri BUÉ, M. Benjamin MOULYS, Mme Anaïs CRINIÈRE, Mme Olivia NADREAU, M. TOURNON Thomas.

Etaient Absentes excusés : Mesdames Manuela SAMSON, LESIMPLE Anne

202603DL035

Procurations :

Mme SAMSON Manuela donne procuration à M. GAUDIN Christian

Mme LESIMPLE Anne donne procuration à M RALUY Hugues

Assistait : Mme KERCHOUCHE Nora, Secrétaire Générale

M . GILLET Danick est élu secrétaire de séance.

Indemnité de fonction des élus

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24 modifié par la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 ;

Vu le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1er juillet 2022 ;

Vu le budget communal 2026 ;

Considérant que lorsque le Conseil Municipal est renouvelé, les indemnités de fonction des élus, sont fixées par délibération.

Considérant que la délibération fixant les indemnités de ses membres doit intervenir dans les 3 mois suivant le renouvellement du conseil municipal (art. L 2123-20-1),

Considérant que toute délibération du Conseil Municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du Conseil Municipal ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

Considérant que le Conseil Municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème applicable, à la demande du maire ;

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Que le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et de la conseillère déléguée est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

- Maire : 45% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- 1er adjoint : 21.38% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- 2e adjoint : 15.82% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- 3e adjoint : 15.82% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- 4e adjoint : 15.82% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- conseillère déléguée : 12% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du code général des collectivités territoriales ;

Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal.

Le versement des indemnités de fonction interviendra à compter de la date à laquelle la présente délibération est déclarée exécutoire.

Nombre de conseillers votants : 19

Votes pour : 16



Votes contre: 1

Abstentions : 2

Le Secrétaire de séance,
M. Danick GILLET



Le Maire,
M. Hugues RALUY





Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
Date de convocation :
23/03/2026
Date d'affichage :
23/03/2026

202603DL036

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 mars à vingt-heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur RALUY Hugues, Maire.

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, M. Éric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Béatrice MARTINOT, Mme Karine VINOT, Mme Manuela SAMSON, M. Dimitri BUÉ, M. Benjamin MOULYS, Mme Anaïs CRINIÈRE, Mme Olivia NADREAU, M. TOURNON Thomas.

Etaient Absentes excusés : Mesdames Manuela SAMSON, LESIMPLE Anne

Procurations :

Mme SAMSON Manuela donne procuration à M. GAUDIN Christian

Mme LESIMPLE Anne donne procuration à M RALUY Hugues

Assistait : Mme KERCHOUCHE Nora, Secrétaire Générale

M . GILLET Danick est élu secrétaire de séance.

Délégations de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire

La délégation est le procédé par lequel une autorité publique (le Conseil Municipal) en vertu d'un texte qui l'y autorise (article L. 2122-22 du CGCT), charge expressément une autorité (le Maire) qui lui est subordonnée, d'agir en son nom dans un certain nombre de cas précisément déterminés.

Elle permet de répondre à la nécessité de continuité du service public. Elle a pour objet et pour effet, de modifier l'ordre normal des compétences tel qu'il est fixé par les textes.

La délégation crée un nouveau lien de droit entre le titulaire de compétences (le délégant) et celui à qui il est transmis l'exercice de certaines d'entre elles (déléataire).

Lorsqu'un pouvoir est délégué (partiellement ou totalement), le Conseil Municipal ne peut plus prendre de décision à la place de la personne bénéficiaire de la délégation.

La délégation est donnée pour la durée du mandat mais le Conseil Municipal peut y mettre fin avant terme en adoptant une nouvelle délibération.

La délégation du pouvoir est personnelle, ce qui explique que le Maire ne puisse à son tour subdéléguer aux adjoints, sauf si le Conseil Municipal l'y autorise.

La délégation emporte un transfert juridique des compétences, le Maire devenant l'auteur de la décision.

Les décisions prises par le Maire sont répertoriées dans le registre des délibérations du Conseil Municipal. Elles sont soumises aux mêmes conditions de contrôle et de publicité que les délibérations habituelles, c'est-à-dire que les actes doivent être transmis à l'autorité préfectorale et être affichés et publiés.

A chaque Conseil Municipal, le Maire est chargé de rendre compte aux conseillers, des décisions prises.

Article 1

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire les délégations suivantes :

N°	DELEGATIONS
4	De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget à hauteur de 200 000 € H.T.
5	De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
6	De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
7	De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
8	De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
9	D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges à hauteur de 100 000 €
10	De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros
11	De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
13	De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement
15	D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ; conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 25/03/2021, le Maire est autorisé à traiter tous les dossiers déposés en mairie (sauf zone UE et 1AUE), sous réserve en cas d'usage du droit de préemption, de prévoir une réunion de Conseil Municipal (article 213-3 du code de l'urbanisme).
16	De transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ; D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; De représenter en justice la commune en cas de recours devant toutes les juridictions administratives et judiciaires et se porter, si nécessaire, partie civile ; D'engager tout recours devant l'ensemble des juridictions administratives et judiciaires pour que la commune soit maintenue dans ses droits.
17	De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal soit jusqu'à la somme de 10 000 € par sinistre
20	De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 100 000 € par année civile

23	De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
24	D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
26	De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour les projets estimés à moins de 200 000 € HT
27	De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux dans les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Tout certificat d'urbanisme informatif ou opérationnel, - Toute déclaration préalable, - Toute demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP (DACAM), - Tout permis de construire ayant pour effet une extension de moins de 100 m² ayant recours à un architecte ou non, <p>Ne sont pas compris dans la présente délégation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les permis de construire ayant pour effet une extension de plus de 100 m², - Les permis de construire concernant une nouvelle construction, - Les permis d'aménager.

Article 2 : Décide, en cas d'empêchement du Maire, que les délégations accordées seront exercées par la première adjointe « *Art. L2122-18 le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal* »

Nombre de conseillers votants : 19

Votes pour : 19


Votes contre : 0

Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance,
M. Danick GILLET



Le Maire,
M. Hugues RADU





Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Date de convocation :

23/03/2026

Date d'affichage :

23/03/2026

202603DL037

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 mars à vingt-heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur RALUY Hugues, Maire.

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, M. Éric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Béatrice MARTINOT, Mme Karine VINOT, Mme Manuela SAMSON, M. Dimitri BUÉ, M. Benjamin MOULYS, Mme Anaïs CRINIÈRE, Mme Olivia NADREAU, M. TOURNON Thomas.

Etaient Absentes excusés : Mesdames Manuela SAMSON, LESIMPLE Anne

Procurations :

Mme SAMSON Manuela donne procuration à M. GAUDIN Christian

Mme LESIMPLE Anne donne procuration à M RALUY Hugues

Assistait : Mme KERCHOUCHE Nora, Secrétaire Générale

M . GILLET Danick est élu secrétaire de séance..

Commissions communales - Désignation des membres

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions peuvent être constituées au cours de chaque séance du conseil municipal ou présenter un caractère permanent ; dans ce cas, elles sont constituées dès le début du mandat du conseil municipal.

Toutes les commissions sont présidées par le Maire mais ce dernier peut déléguer cette fonction à un adjoint.

Après cet exposé, le Conseil Municipal est invité à se prononcer, d'une part, sur la mise en place de ces commissions et, d'autre part, à désigner leurs membres.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide :

COMMISSIONS sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire

COMMISSION URBANISME - PLUI	
FOUILLEUL Marie-Claire	SCHNECKENBURGER Fabrice
DESHAYES Patrick	CORMIER Éric
BESNIER Claire	GILLET Danick
GAUDIN Christian	

RELATION AVEC BESSE INITIATIVES ET ANCIENS COMBATTANTS

RALUY Hugues - GAULTIER Philippe

COMMISSION 14 JUILLET

FOUILLEUL Marie-Claire	SCHNECKENBURGER Fabrice
DESHAYES Patrick	SCHNECKENBURGER Karine
BESNIER Claire	NADREAU Olivia
GAUDIN Christian	LESIMPLE Anne

COMMISSIONS sous la présidence de Mme FOUILLEUL Marie-Claire Adjointe au Maire**AFFAIRES SCOLAIRES ET RESSOURCES HUMAINES****COMMISSIONS RESTAURANT SCOLAIRE
ECOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE
ASSOCIATIONS LIÉES A LA VIE SCOLAIRE**

RALUY Hugues	CRINIÈRE Anaïs
DESHAYES Patrick	BUÉ Dimitri
BESNIER Claire	NADREAU Olivia
GAUDIN Christian	

MEMBRES EXTERIEURS RESTAURATION SCOLAIRE

Directeur(trice) de l'école élémentaire	Le personnel de la restauration
Directeur(trice) de l'école maternelle	Le cuisinier
Représentants(es) de parents d'élèves	Le responsable du cuisinier

MEMBRES EXTERIEURS ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLE

Directeur(trice) de l'école primaire
Directeur(trice) de l'école maternelle
Représentants(es) de parents d'élèves

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

RALUY Hugues	
DESHAYES Patrick	
BESNIER Claire	
GAUDIN Christian	

COMMISSION BULLETIN MUNICIPAL

RALUY Hugues	GILLET Danick
DESHAYES Patrick	SCHNECKENBURGER Fabrice
BESNIER Claire	MOULYS Benjamin
GAUDIN Christian	

RELATION CENTRE DE LOISIRS ET SAPEURS-POMPIERS

FOUILLEUL Marie-Claire

COMMISSION CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES	
RALUY Hugues	CRINIÈRE Anaïs
DESHAYES Patrick	VINOT Karine
BESNIER Claire	MARTINOT Béatrice
GAUDIN Christian	SAMSON Manuela
MOULYS Benjamin	NADREAU Olivia

COMMISSIONS sous la présidence de M DESHAYES Patrick Adjoint au Maire

**BATIMENTS & VOIRIE (entretien et investissement)
RELATION AVEC LES SERVICES TECHNIQUES
CULTURE**

COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX	
RALUY Hugues	CORMIER Éric
FOUILLEUL Marie-Claire	GAULTIER Philippe
BESNIER Claire	MOULYS Benjamin
GAUDIN Christian	SCHNECKENBURGER Fabrice
SCHNECKENBURGER Karine	

COMMISSION DE VOIRIE – CHEMINS RURAUX	
RALUY Hugues	SCHNECKENBURGER Karine
FOUILLEUL Marie-Claire	CORMIER Éric
BESNIER Claire	GILLET Danick
GAUDIN Christian	SCHNECKENBURGER Fabrice

COMMISSIONS MEDIATHEQUE ET CHATEAU COMMUNICATION EXTERNE ET CULTURELLE	
RALUY Hugues	MARTINOT Béatrice
FOUILLEUL Marie-Claire	BUÉ Dimitri
BESNIER Claire	LESIMPLE Anne
GAUDIN Christian	NADREAU Olivia
SCHNECKENBURGER Fabrice	

COMMISSIONS sous la présidence de Mme BESNIER Claire, Adjointe au Maire

FINANCES & ADMINISTRATIONS & SANTÉ

COMMISSION FINANCES	
RALUY Hugues	GAULTIER Philippe
FOUILLEUL Marie-Claire	CORMIER Éric
DESHAYES Patrick	MOULYS Benjamin
GAUDIN Christian	GILLET Danick
TOURNON Thomas	

COMMISSION DEVELOPPEMENT, INSTALLATION DE NOUVELLES ENTREPRISES, COMMERCE & ARTISANATS	
RALUY Hugues	GAULTIER Philippe
FOUILLEUL Marie-Claire	GILLET Danick
DESHAYES Patrick	MOULYS Benjamin
GAUDIN Christian	LESIMPLE Anne

COMMISSION DEVELOPPEMENT & ENVIRONNEMENT	
RALUY Hugues	GAULTIER Philippe
FOUILLEUL Marie-Claire	GILLET Danick
DESHAYES Patrick	MOULYS Benjamin
GAUDIN Christian	LESIMPLE Anne

COMMISSION SANTÉ	
RALUY Hugues	SAMSON Manuela
FOUILLEUL Marie-Claire	BUÉ Dimitri
DESHAYES Patrick	CRINIÈRE Anaïs
GAUDIN Christian	NADREAU Olivia

**COMMISSIONS sous la présidence de M GAUDIN Christian Adjoint au Maire
VIE ASSOCIATIVE & CIMETIÈRE**

COMMISSION RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET LE COMITE D'ECHANGES SPORTIFS INTERNATIONAUX DES VALLEE DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE	
RALUY Hugues	CORMIER ÉRIC
FOUILLEUL Marie-Claire	TOURNON Thomas
DESHAYES Patrick	MOULYS Benjamin
BESNIER Claire	

COMMISSION PLANNINGS DES SALLES COMMUNALES	
RALUY Hugues	VINOT Karine
FOUILLEUL Marie-Claire	MARTINOT Béatrice
DESHAYES Patrick	CRINIÈRE Anaïs
BESNIER Claire	TOURNON Thomas

RELATION AVEC LE SYVALORM	
GAUDIN Christian/ BESNIER Claire	

COMMISSION CIMETIÈRE	
RALUY Hugues	BESNIER Claire
FOUILLEUL Marie-Claire	NADREAU Olivia
DESHAYES Patrick	GAULTIER Philippe

COMMISSION CINEAMBUL	
RALUY Hugues	BESNIER Claire
FOUILLEUL Marie-Claire	MARTINOT Béatrice
DESHAYES Patrick	

COMMISSIONS sous la présidence de SCHNECKENBURGER Karine, Conseillère déléguée
VIE SOCIALE

COMMISSION REPAS & GOÛTER DES AINÉS BESSEENS	
RALUY Hugues	GAUDIN Christian
FOUILLEUL Marie-Claire	CRINIÈRE Anaïs
DESHAYES Patrick	NADREAU Olivia
BESNIER Claire	

Nombre de conseillers votants : 19

Votes pour : 19

Votes contre: 0

Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance,
M. Danick GILLET



Le Maire,
M. Hugues RA...





L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 mars à vingt-heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur RALUY Hugues, Maire.

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, M. Éric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Béatrice MARTINOT, Mme Karine VINOT, Mme Manuela SAMSON, M. Dimitri BUÉ, M. Benjamin MOULYS, Mme Anaïs CRINIÈRE, Mme Olivia NADREAU, M. TOURNON Thomas.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Date de convocation :

16/03/2026

Date d'affichage :

16/03/2026

202603DL038

Etaient Absentes excusés : Mesdames Manuela SAMSON, LESIMPLE Anne

Procurations :

Mme SAMSON Manuela donne procuration à M. GAUDIN Christian

Mme LESIMPLE Anne donne procuration à M RALUY Hugues

Assistait : Mme KERCHOUCHE Nora, Secrétaire Générale

M . GILLET Danick est élu secrétaire de séance.

Centre Communal d'Action Social (CCAS) : fixation du nombre d'administrateurs

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS en respectant le principe de parité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

Article 1^{er} : De fixer à 12 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- 6 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Président et la Secrétaire générale des services seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Nombre de conseillers votants : 19

Votes pour : 19

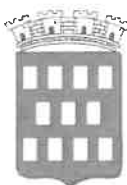
Votes contre: 0

Abstentions : 0

Le secrétaire de séance,
M. Danick GILLET

Le Maire,
M. Hugues RALUY





6 Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Date de convocation :

23/03/2026

Date d'affichage :

23/03/2026

202603DL039

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 mars à vingt-heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur RALUY Hugues, Maire.

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, M. Éric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Béatrice MARTINOT, Mme Karine VINOT, Mme Manuela SAMSON, M. Dimitri BUÉ, M. Benjamin MOULYS, Mme Anaïs CRINIÈRE, Mme Olivia NADREAU, M. TOURNON Thomas.

Etaient Absentes excusés : Mesdames Manuela SAMSON, LESIMPLE Anne

Procurations :

Mme SAMSON Manuela donne procuration à M. GAUDIN Christian

Mme LESIMPLE Anne donne procuration à M RALUY Hugues

Assistait : Mme KERCHOUCHE Nora, Secrétaire Générale

M . GILLET Danick est élu secrétaire de séance.

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : élection des administrateurs élus
--

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2026 fixant à « 6 » le nombre d'administrateurs du CCAS ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

Article 1^{er} : De procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS	
RALUY Hugues	SCHNECKENBURGER Fabrice
SCHNECKENBURGER Karine	GILLET Danick
BESNIER Claire	NADREAU Olivia
Candidats en	réserve
CRINIÈRE Anaïs	LESIMPLE Anne

Etant donné qu'une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de liste (art. L2121-21 du CGCT).

Nombre de votants : 19
Nombre de bulletins : 19
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages valablement exprimés : 19

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS	
RALUY Hugues	SCHNECKENBURGER Fabrice
SCHNECKENBURGER Karine	GILLET Danick
BESNIER Claire	NADREAU Olivia

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

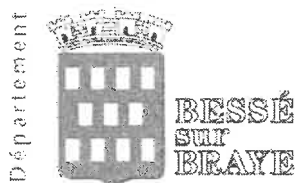
Article 3 : Le Maire et la Secrétaire générale des services de la Commune seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Secrétaire de séance,
M. Danick GILLET



Le Maire,
M. Hugues RALUY





Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Date de convocation :

23/03/2026

Date d'affichage :

23/03/2026

202603DL040

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 mars à vingt-heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur RALUY Hugues, Maire.

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, M. Éric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Béatrice MARTINOT, Mme Karine VINOT, Mme Manuela SAMSON, M. Dimitri BUÉ, M. Benjamin MOULYS, Mme Anaïs CRINIÈRE, Mme Olivia NADREAU, M. TOURNON Thomas.

Etaient Absentes excusés : Mesdames Manuela SAMSON, LESIMPLE Anne

Procurations :

Mme SAMSON Manuela donne procuration à M. GAUDIN Christian

Mme LESIMPLE Anne donne procuration à M RALUY Hugues

Assistait : Mme KERCHOUCHE Nora, Secrétaire Générale

M. GILLET Danick est élu secrétaire de séance.

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (SMAEP de Bessé-sur-Braye) - Désignation des délégués communaux au sein du syndicat mixte fermé

Vu l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 25/02/1974 portant création du SIVOM de Bessé Sur Braye, La Chapelle-Huon, Cogners et Vancé

Vu l'arrêté préfectoral du 31/03/1978 portant extension du périmètre du SIVOM de Bessé Sur Braye, La Chapelle-Huon, Cogners et Vancé aux communes de La Chapelle-Gaugain et Saint Gervais De Vic,

Vu l'arrêté préfectoral du 19/11/2011 portant modification de statuts et changement de dénomination du SIVOM de Bessé Sur Braye en SIAEP de Bessé Sur Braye

Vu l'arrêté préfectoral du 16/12/2016 portant création de la commune nouvelle de Loir en Vallée à compter du 01/01/2017

Vu l'arrêté préfectoral du 18/09/2018 portant modification des statuts du changement de dénomination du SIAEP de Bessé Sur Braye en SMAEP de Bessé Sur Braye

Considérant que la commune est membre du syndicat mixte fermé SMAEP de Bessé sur Braye dont l'objet est l'adduction en eau potable ;
Conformément aux statuts du syndicat, la commune dispose de cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants,

Considérant qu'il convient de les désigner au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours,

Considérant que pour l'élection des délégués de la commune au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

Considérant que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire,

Après cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres, parmi les candidats présentés :

CONSEILLERS MUNICIPAUX CANDIDATS AU COMITE SYNDICAL DU SMAEP	
MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
RALUY Hugues	CORMIER Éric
FOUILLEUL Marie-Claire	MARTINOT Béatrice
DESHAYES Patrick	NADREAU Olivia
BESNIER Claire	GAULTIER Philippe
GAUDIN Christian	GILLET Danick

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Procède à la désignation par vote à bulletin secret, au scrutin uninominal, majoritaire à trois tours, des représentants du conseil municipal au Comité Syndical du SMAEP.

RESULTATS DES VOTES AU COMITE SYNDICAL DU SMAEP	
MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
<u>candidat titulaire</u> : RALUY Hugues Nbre de votants : 19 Nbre de bulletins pour : 18 Nbre de bulletins nuls : 1 Nbre de bulletins blancs : 0 Suffrages exprimés : 18	<u>candidat suppléant</u> : CORMIER Éric Nbre de votants : 19 Nbre de bulletins pour : 18 Nbre de bulletins nuls : 1 Nbre de bulletins blancs : 0 Suffrages exprimés : 18
<u>candidat titulaire</u> : FOUILLEUL Marie-Claire Nbre de votants : 19 Nbre de bulletins pour : 18 Nbre de bulletins nuls : 1 Nbre de bulletins blancs : 0 Suffrages exprimés : 18	<u>candidat suppléant</u> : MARTINOT Béatrice Nbre de votants : 19 Nbre de bulletins pour : 18 Nbre de bulletins nuls : 1 Nbre de bulletins blancs : 0 Suffrages exprimés : 18
<u>candidat titulaire</u> : DESHAYES Patrick Nbre de votants : 19 Nbre de bulletins pour : 18 Nbre de bulletins nuls : 1 Nbre de bulletins blancs : 0 Suffrages exprimés : 18	<u>candidat suppléant</u> : NADREAU Olivia Nbre de votants : 19 Nbre de bulletins pour : 18 Nbre de bulletins nuls : 1 Nbre de bulletins blancs : 0 Suffrages exprimés : 18
<u>candidat titulaire</u> : BESNIER Claire Nbre de votants : 19 Nbre de bulletins pour : 18 Nbre de bulletins nuls : 1 Nbre de bulletins blancs : 0 Suffrages exprimés : 18	<u>candidat suppléant</u> : Nbre de votants : 19 Nbre de bulletins pour : 18 Nbre de bulletins nuls : 1 Nbre de bulletins blancs : 0 Suffrages exprimés : 18

candidat titulaire : GAUDIN Christian Nbre de votants : 19 Nbre de bulletins pour : 18 Nbre de bulletins nuls : 1 Nbre de bulletins blancs : 0 Suffrages exprimés : 18	candidat suppléant : Nbre de votants : 19 Nbre de bulletins pour : 18 Nbre de bulletins nuls : 1 Nbre de bulletins blancs : 0 Suffrages exprimés : 18
--	---

Sont donc élus :

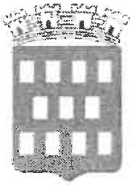
CONSEILLERS MUNICIPAUX CANDIDATS AU COMITE SYNDICAL DU SMAEP	
MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
RALUY Hugues	CORMIER Éric
FOUILLEUL Marie-Claire	MARTINOT Béatrice
DESHAYES Patrick	NADREAU Olivia
BESNIER Claire	GAULTIER Philippe
GAUDIN Christian	GILLET Danick

Le Secrétaire de séance,
M. Dancik GILLET



Le Maire,
M. Hugues RALUY





Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
Date de convocation :
23/03/2026
Date d'affichage :
23/03/2026

202603DL041

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 mars à vingt-heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur RALUY Hugues, Maire.

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, M. Éric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Béatrice MARTINOT, Mme Karine VINOT, Mme Manuela SAMSON, M. Dimitri BUÉ, M. Benjamin MOULYS, Mme Anaïs CRINIÈRE, Mme Olivia NADREAU, M. TOURNON Thomas.

Etaient Absentes excusés : Mesdames Manuela SAMSON, LESIMPLE Anne

Procurations :

Mme SAMSON Manuela donne procuration à M. GAUDIN Christian
Mme LESIMPLE Anne donne procuration à M RALUY Hugues

Assistait : Mme KERCHOUCHE Nora, Secrétaire Générale

M . GILLET Danick est élu secrétaire de séance.

Commission d'appel d'offres de la commune (CAO) - Election des membres

Vu l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales selon lequel la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code ;

Vu l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres doit être composée par le Maire ou son représentant, Président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat ;

Considérant qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants de la commission d'appel d'offres en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret (sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité) ;

Considérant que le Maire est Président de droit de la Commission d'Appel d'Offres ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des **trois** membres titulaires et des **trois** membres suppléants de la commission d'appel d'offres ;

LISTE DES CANDIDATS	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
RALUY Hugues	DESHAYES Patrick
FOUILLEUL Marie-Claire	GAUDIN Christian
BESNIER Claire	GILLET Danick

Etant donné qu'une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le Maire, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Nomme les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la commune, comme suit :

LISTE DES CANDIDATS	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
RALUY Hugues	DESHAYES Patrick
FOUILLEUL Marie-Claire	GAUDIN Christian
BESNIER Claire	GILLET Danick

Nombre de conseillers votants : 19

Votes pour : 19

Votes contre: 0

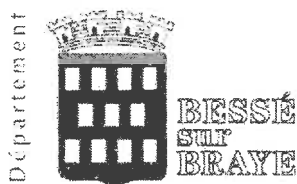
Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance,
M. Danick GILLET



Le Maire,
M. Hugues RALUY





Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 mars à vingt-heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur RALUY Hugues, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Date de convocation :

23/03/2026

Date d'affichage :

23/03/2026

202603DL042

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, M. Éric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Béatrice MARTINOT, Mme Karine VINOT, Mme Manuela SAMSON, M. Dimitri BUÉ, M. Benjamin MOULYS, Mme Anaïs CRINIÈRE, Mme Olivia NADREAU, M. TOURNON Thomas.

Etaient Absentes excusés : Mesdames Manuela SAMSON, LESIMPLE Anne

Procurations :

Mme SAMSON Manuela donne procuration à M. GAUDIN Christian

Mme LESIMPLE Anne donne procuration à M RALUY Hugues

Assistait : Mme KERCHOUCHE Nora, Secrétaire Générale

M . GILLET Danick est élu secrétaire de séance.

Commission d'appel d'offres du service public assainissement collectif – Election des membres

Vu l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales selon lequel la commission de délégation de service public est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code ;

Vu l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission de la commission d'appel d'offres du service public d'assainissement collectif en plus du Président par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres du service public d'assainissement collectif pour la durée du mandat ;

Considérant qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants de la commission d'appel d'offres du service public d'assainissement collectif en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres du service public assainissement doit avoir lieu à bulletin secret (*sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité*) ;

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret (*sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité*) ;

Considérant que le Maire est Président de droit de la Commission d'Appel d'Offres ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des **trois** membres titulaires et des **trois** membres suppléants de la commission d'appel d'offres du service public d'assainissement collectif ;

LISTE DES CANDIDATS	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
RALUY Hugues	BESNIER Claire
FOUILLEUL Marie-Claire	GILLET Danick
DESHAYES Patrick	GAUDIN Christian

Etant donné qu'une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le Maire, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Nomme les membres de la Commission d'Appel d'Offres du service public d'assainissement collectif, comme suit :


LISTE DES CANDIDATS	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
RALUY Hugues	BESNIER Claire
FOUILLEUL Marie-Claire	GILLET Danick
DESHAYES Patrick	GAUDIN Christian

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Secrétaire de séance,
M. Danick GILLET



Le Maire,
M. Hugues RALUY



Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 mars à vingt-heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur RALUY Hugues, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
Date de convocation :
23/03/2026
Date d'affichage :
23/03/2026

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, M. Éric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Béatrice MARTINOT, Mme Karine VINOT, Mme Manuela SAMSON, M. Dimitri BUÉ, M. Benjamin MOULYS, Mme Anaïs CRINIÈRE, Mme Olivia NADREAU, M. TOURNON Thomas.

Etaient Absentes excusés : Mesdames Manuela SAMSON, LESIMPLE Anne

202603DL044

Procurations :

Mme SAMSON Manuela donne procuration à M. GAUDIN Christian
Mme LESIMPLE Anne donne procuration à M RALUY Hugues

Assistait : Mme KERCHOUCHE Nora, Secrétaire Générale

M . GILLET Danick est élu secrétaire de séance.

Conseil d'administration du Collège de Courtanvaux – Désignation des représentants

Après en avoir délibéré,

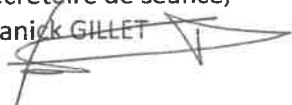
Le Conseil Municipal,

DESIGNE ses représentants auprès du Collège de Courtanvaux, comme suit :

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE COURTANVAUX	
TITULAIRE	SUPPLEANT
CRINIÈRE Anaïs	TOURNON Thomas

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Secrétaire de séance,
M. Danick GILLET



Le Maire,
M. Hugues RALUY





Mairie

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 mars à vingt-heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur RALUY Hugues, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
Date de convocation :
23/03/2026
Date d'affichage :
23/03/2026

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, M. Éric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Béatrice MARTINOT, Mme Karine VINOT, Mme Manuela SAMSON, M. Dimitri BUÉ, M. Benjamin MOULYS, Mme Anaïs CRINIÈRE, Mme Olivia NADREAU, M. TOURNON Thomas.

202603DL045

Etaient Absentes excusés : Mesdames Manuela SAMSON, LESIMPLE Anne

Procurations :

Mme SAMSON Manuela donne procuration à M. GAUDIN Christian
Mme LESIMPLE Anne donne procuration à M RALUY Hugues

Assistait : Mme KERCHOUCHE Nora, Secrétaire Générale

M . GILLET Danick est élu secrétaire de séance.

Conseil d'administration de l'EHPAD Louis Pasteur – Désignation des représentants

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DESIGNE les représentants auprès de l'EHPAD Louis Pasteur de Bessé sur Braye, comme suit :

MEMBRES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD LOUIS PASTEUR	
Président de droit	Hugues RALUY, Maire
FOUILLEUL Marie-Claire	
BESNIER Claire	

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Secrétaire de séance,
M. Danick GILLET

Le Maire,
M. Hugues RALUY



EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 mars à vingt-heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur RALUY Hugues, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
Date de convocation :
23/03/2026
Date d'affichage :
23/03/2026

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, M. Éric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Béatrice MARTINOT, Mme Karine VINOT, Mme Manuela SAMSON, M. Dimitri BUÉ, M. Benjamin MOULYS, Mme Anaïs CRINIÈRE, Mme Olivia NADREAU, M. TOURNON Thomas.

Etaient Absentes excusés : Mesdames Manuela SAMSON, LESIMPLE Anne

202603DL046

Procurations :

Mme SAMSON Manuela donne procuration à M. GAUDIN Christian
Mme LESIMPLE Anne donne procuration à M RALUY Hugues

Assistait : Mme KERCHOUCHE Nora, Secrétaire Générale

M. GILLET Danick est élu secrétaire de séance.

Conseil d'administration du Syndicat Mixte de l'Anille et de la Braye (école de musique) –
Désignation des représentants

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DESIGNE le représentant auprès du Syndicat Mixte de l'Anille et de la Braye, comme suit :

SYNDICAT MIXTE DE L'ANILLE ET DE LA BRAYE (école de musique)

TOURNON Thomas

Nombre de conseillers votants : 19

Votes pour: 19

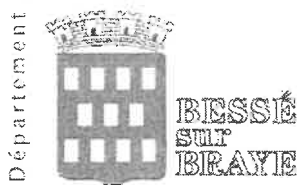
Votes contre: 0

Abstentions: 0

Le Secrétaire de séance,
M. Danick GILLET

Le Maire,
M. Hugues RALUY





Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 mars à vingt-heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur RALUY Hugues, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Date de convocation :

23/03/2026

Date d'affichage :

23/03/2026

202603DL047

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, M. Éric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Béatrice MARTINOT, Mme Karine VINOT, Mme Manuela SAMSON, M. Dimitri BUÉ, M. Benjamin MOULYS, Mme Anaïs CRINIÈRE, Mme Olivia NADREAU, M. TOURNON Thomas.

Etaient Absentes excusés : Mesdames Manuela SAMSON, LESIMPLE Anne

Procurations :

Mme SAMSON Manuela donne procuration à M. GAUDIN Christian

Mme LESIMPLE Anne donne procuration à M RALUY Hugues

Assistait : Mme KERCHOUCHE Nora, Secrétaire Générale

M . GILLET Danick est élu secrétaire de séance.

Commission d'attribution de logements de Sarthe Habitat – Désignation des représentants

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DESIGNE les représentants des commissions d'attribution des logements sociaux de Sarthe Habitat, comme suit :

LOGEMENT SOCIAL – SARTHE HABITAT	
TITULAIRE	SUPPLEANT
SCHNECKENBURGER Karine	BESNIER Claire

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance,
M. Danick GILLET

Le Maire,
M. Hugues RALUY



L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 mars à vingt-heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur RALUY Hugues, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Date de convocation :

23/03/2026

Date d'affichage :

23/03/2026

202603DL048

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, M. Éric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Béatrice MARTINOT, Mme Karine VINOT, Mme Manuela SAMSON, M. Dimitri BUÉ, M. Benjamin MOULYS, Mme Anaïs CRINIÈRE, Mme Olivia NADREAU, M. TOURNON Thomas.

Etaient Absentes excusés : Mesdames Manuela SAMSON, LESIMPLE Anne

Procurations :

Mme SAMSON Manuela donne procuration à M. GAUDIN Christian

Mme LESIMPLE Anne donne procuration à M RALUY Hugues

Assistait : Mme KERCHOUCHE Nora, Secrétaire Générale

M . GILLET Danick est élu secrétaire de séance.

Conseil d'administration du CNAS (Comité National d'Action Sociale) – Délégation de la Sarthe -
Désignation du délégué

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DESIGNE comme délégué des Elus au Centre National d'Action Sociale de la Sarthe, comme suit :

DÉLÉGUÉ DU CNAS

SCHNECKENBURGER Karine

Votants : 19

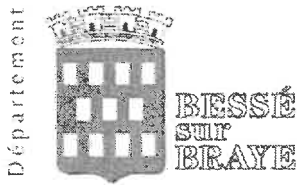
Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance,
M. Danick GILLET

Le Maire,
M. Hugues RALUY



Mairie

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 mars à vingt-heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur RALUY Hugues, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
Date de convocation :
23/03/2026
Date d'affichage :
23/03/2026

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, M. Éric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Béatrice MARTINOT, Mme Karine VINOT, Mme Manuela SAMSON, M. Dimitri BUÉ, M. Benjamin MOULYS, Mme Anaïs CRINIÈRE, Mme Olivia NADREAU, M. TOURNON Thomas.

202603DL049

Etaient Absentes excusés : Mesdames Manuela SAMSON, LESIMPLE Anne

Procurations :

Mme SAMSON Manuela donne procuration à M. GAUDIN Christian
Mme LESIMPLE Anne donne procuration à M RALUY Hugues

Assistait : Mme KERCHOUCHE Nora, Secrétaire Générale

M . GILLET Danick est élu secrétaire de séance.

Conseil d'administration du Comité de Jumelage des Vallées de l'Anille et de la Braye - Désignation des représentants

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DESIGNE ses représentants auprès du Comité d'Echanges Internationaux et de Jumelage des Vallées de l'Anille et de la Braye (jumelage Allemagne), comme suit :

CONSEILLERS MUNICIPAUX MEMBRES DU COMITE DE JUMELAGE VALLEE DE L'ANILLE ET DE LA BRAYE (Allemagne)	
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	
RALUY Hugues	GAULTIER Philippe
FOUILLEUL Marie-Claire	
DESHAYES Patrick	

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Secrétaire de séance,
M. Danick GILLET

Le Maire,
M. Hugues RALUY



Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Date de convocation :

23/03/2026

Date d'affichage :

23/03/2026

202603DL050

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 mars à vingt-heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur RALUY Hugues, Maire.

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, M. Éric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Béatrice MARTINOT, Mme Karine VINOT, Mme Manuela SAMSON, M. Dimitri BUÉ, M. Benjamin MOULYS, Mme Anaïs CRINIÈRE, Mme Olivia NADREAU, M. TOURNON Thomas.

Etaient Absentes excusés : Mesdames Manuela SAMSON, LESIMPLE Anne

Procurations :

Mme SAMSON Manuela donne procuration à M. GAUDIN Christian

Mme LESIMPLE Anne donne procuration à M RALUY Hugues

Assistait : Mme KERCHOUCHE Nora, Secrétaire Générale

M . GILLET Danick est élu secrétaire de séance.

Création de 9 emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (Repas des aînés Besséens)

M. le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement de services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer 9 emplois non permanent de grades d'adjoints techniques pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison du repas des aînés Besséens,

M. le Maire propose à l'assemblée :

La création de 9 emplois temporaires d'adjoint technique à temps non complet (10 heures de travail) pour le service ou la plonge lors du banquet des aînés Besséens le dimanche 12 avril 2026.

Les agents contractuels seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique.

M. Le Maire précise à l'assemblée :

Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.


Nombre de conseillers votants : 19

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance,
M. Danick GILLET



Le Maire,
M. Hugues RALUY





EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 mars à vingt-heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur RALUY Hugues, Maire,

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, M. Éric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Béatrice MARTINOT, Mme Karine VINOT, Mme Manuela SAMSON, M. Dimitri BUÉ, M. Benjamin MOULYS, Mme Anaïs CRINIÈRE, Mme Olivia NADREAU, M. TOURNON Thomas.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
Date de convocation :
23/03/2026
Date d'affichage :
23/03/2026

Etaient Absentes excusés : Mesdames Manuela SAMSON, LESIMPLE Anne

Procurations :

Mme SAMSON Manuela donne procuration à M. GAUDIN Christian
Mme LESIMPLE Anne donne procuration à M RALUY Hugues

202603DL043

Assistait : Mme KERCHOUCHE Nora, Secrétaire Générale

M. GILLET Danick est élu secrétaire de séance.

Correspondant défense – Désignation

Vu l'article du code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-21 ;

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 pour la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune ;

Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 relative aux correspondants Défense ;

Considérant que le correspondant Défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-nation. Il relaie les informations relatives aux questions de défense auprès du Conseil Municipal et des habitants de sa commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.

Considérant les candidatures à ce poste de M. SCHNECKENBURGER Fabrice ;

Considérant qu'il a été procédé à l'élection au scrutin secret (sauf dérogation à l'unanimité du Conseil Municipal ou candidat unique)

Considérant les résultats du vote pour le poste de correspondant défense,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DESIGNE à main levée, M. SCHNECKENBURGER Fabrice comme correspondant défense.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance,
M. Danick GILLET

Le Maire,
M. Hugues RALUY

